

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 09 avril 2015**

Le 09 avril 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

Etaient présents :

Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

Absente excusée : Nicole BARD, qui donne pouvoir à Pascal DESROUSSEAUX.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

La séance est ouverte à 20 h 00.

1/ Fêtes et cérémonies - Course cycliste des 2 mai et 14 juillet 2015.

Les samedi 2 et dimanche 3 mai a lieu la course cycliste "3e tour du Pays d'Othe". Nous aurons la participation de Bernard Thévenet et de l'animateur Henri Sannier. Cette course prend son départ à Bucey le samedi : les locaux de la mairie et la petite salle des associations seront réquisitionnés pour les inscriptions le matin, la réception offerte le midi, et les repas en fin de journée. La commune de Bucey remettra 6 trophées aux lauréats. Le dimanche matin a lieu une épreuve "contre la montre", qui traversera plusieurs communes. Les personnes qui se sont portées volontaires seront postées aux carrefours et points stratégiques entre 9 h 15 et 11 h 15.

Concernant l'organisation du 14 juillet : en prenant en compte le prix très élevé d'un feu d'artifice, l'énergie dépensée pour organiser les festivités, et ceci presque dans l'indifférence générale, nous maintenons notre décision de ne rien organiser d'officiel cette année.

2/ Chasse : décision relative au bail.

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Dutertre. Le prix de 25 € à l'hectare retenu comme base de négociation par le conseil lors de la séance précédente paraît trop élevé à Monsieur Dutertre, qui renonce à renouveler le bail.

Monsieur Dutertre ne souhaite pas non plus continuer la chasse en plaine. Monsieur le Maire lui propose de résilier le bail par anticipation, ce que Monsieur Dutertre accepte ; la société de chasse sera donc déclarée dissoute en avril 2015. Aucune autre proposition n'ayant été formulée par ailleurs, le bail sera établi avec la société de chasse de la Grande tranchée représentée par Monsieur Stéphane Delooz demeurant à Neuville sur Vannes sur la base de 25€ par hectare. Le vote est unanime.

### 3/ Centre de Gestion - convention agent chargé de la fonction d'inspection.

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

Ce décret évoque également la désignation dans chaque collectivité et établissement public d'un acteur de la prévention des risques professionnels : l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.).

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube propose une convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » qui permet la mise à disposition de l'A.C.F.I. de cet établissement auprès des collectivités et établissements publics.

L'A.C.F.I. a pour mission :

- de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

En cas d'urgence il peut proposer des mesures immédiates jugées nécessaires.

Monsieur le Maire l'informe ensuite des suites données à ses propositions.

### 4/ Vote des taxes communales.

Les taxes communales sont votées à l'unanimité comme suit :

• Taxe habitation	:	21.52 %
• Taxe Foncière bâti	:	19.33 %
• Taxe Foncière non bâti	:	27.07 %
• C.F.E.	:	19.74 %

Soit aucune augmentation.

5/ Vote des comptes de gestion du Receveur et des comptes administratifs de la Commune, et du Service des Eaux 2014.

C'est l'étude du résultat budgétaire réalisé en 2014, mis en conformité avec les chiffres de la Trésorerie, et présenté ici pour approbation par le Conseil :

Commune :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent : **244177, 26€**

Solde investissement 2013 : 61 058.20 €    Résultat 2014 :                    - 69 331,13 €

Résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2014 :                    - 8 272,93 €

Solde fonctionnement 2013 : 183 119.06 €    Résultat 2014 :                    84 624,70 €

Résultat de clôture fonctionnement de l'exercice 2014 :                    267.743,76 €

Résultat de clôture total de l'exercice 2014 : **259470 ,83 €**

Service des Eaux

Résultat à la clôture de l'exercice précédent : **82982.19 €**

Solde investissement 2013 : 3 127.55 €    Résultat 2014 :                    6 744.05 €

Résultat de clôture d'investissement de l'exercice 2014 :                    9 871.60 €

Solde fonctionnement 2013 : 79 854.64 €    Résultat 2014 :                    6 525.32 €

Résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2014 :                    86 379.96 €.

Résultat de clôture total de l'exercice 2014 : **96251.56 €**

Approbation à l'unanimité.

## 6/ Vote du budget primitif 2015 de la Commune et du Service des Eaux.

Monsieur le Maire nous explique sa politique, qui est d'évaluer les recettes au plus juste et de "gonfler" les dépenses prévues, afin de conserver une marge de manœuvre pour pallier aux imprévus et difficultés survenant toujours lors de réalisations de travaux importants comme c'est le cas cette année.

Commune : le Maire nous présente l'étude détaillée de chaque poste du budget.

Dépenses de fonctionnement 2015 :	423 416 €	
Recettes de fonctionnement :	553 456 €	Excédent fonctionnement : 130 040 €
Dépenses d'investissement 2015 :	92 883 €	
Recettes d'investissement 2015 :	92 883 €	Compte investissement équilibré.

Excédent total prévisionnel (= fonctionnement) : 130 040 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Service des Eaux : le Maire nous présente l'étude détaillée de chaque poste du budget.

Dépenses de fonctionnement 2015 :	41 484.00 €	
Recettes de fonctionnement :	122 334.91 €	Excédent 80 020.91 €
Dépenses d'investissement 2015 :	19 524.91 €	
Recettes d'investissement :	23 236.00 €	Excédent 3 711.09 €

Total dépenses fonctionnement + investissement prévisionnel : 61 008.91 €

Total recettes fonctionnement + investissement prévisionnel : 145 540.91 €

Excédent total prévisionnel : 84 532.00 €.

Ce budget est adopté à l'unanimité.

## 7/ Questions diverses.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 00.